Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35...
Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_029-DE

FINANCES

DCC26-029

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Sports et des Finances, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 présenté comprend le budget principal ainsi que les budgets annexes se rapportant à des activités de nature industrielle ou commerciale, à savoir :

- les Zones d'activités,
- le Transport,
- l'Assainissement collectif (lagune du Bois de Teillay),
- l'Assainissement non collectif.

Il a été établi en **référence** aux **Orientations Budgétaires (OB)** 2026 présentées lors du Conseil communautaire du 5 février 2026 (DCC26-003). **L'ensemble des budgets représente un total de 41 870 198,90€** (40 515 521.90€ au budget primitif 2025,+ 3.34%).

En tenant compte uniquement des **opérations réelles**, le **budget** est en **baisse de 1,38%** (26.91€ contre 27.28M€ en 2025).

BUDGET PRINCIPAL

- Section de fonctionnement : **17 881 060 €** en dépenses et en recettes (17 096 225.00€ en 2025, +4,59%)
- Section d'investissement : **7 228 105 €** en dépenses et en recettes (5 642 548.00€ en 2025, +28,10%)

Total : 25 109 165.00€ (22 738 773.00€ en 2025 ; +10,42%)

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

- Section de fonctionnement : **7 786 078 €** en dépenses et en recettes (10 841 536€ en 2025, -28%)
- Section d'investissement : **7 371 147 €** en dépenses et en recettes (5 687 172€ en 2025, +30%)

Total : 15 157 225€ (16 528 708€ en 2025 ; -8,3%)

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_029-DE

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ZA du Bois de Teillay)

- Section de fonctionnement : **563 338 €** en dépenses et en recettes (532 864€ en 2025, +6%)
- Section d'investissement : **140 422 €** en dépenses et en recettes (136 639€ en 2025, +3%)

Total : 703 760€ (669 503€ en 2025 ; +5,12%)

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Section de fonctionnement : **86 641 €** en dépenses et en recettes (86 528€ en 2025, +0%)
- Section d'investissement : **25 694,90 €** en dépenses et en recettes (25 694,90€ en 2025, +0%)

Total : 112 335,90€ (112 222,90€ en 2025 ; +0,1%)

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

- Section de fonctionnement : **775 941 €** en dépenses et en recettes (411 197€ en 2025, +89%)
- Section d'investissement : **11 772 €** en dépenses et en recettes (55 118€ en 2025, -79%)

Total : 787 713€ (466 315€ en 2025 ; +69%)

2. POINTS MARQUANTS DU BUDGET PRIMITIF 2026

2.1. S'agissant des recettes, les points marquants sont les suivants :

- Une **progression des impôts directs locaux**, taxe CFE et taxes ménages (2,25M€ en 2026 contre 2,17M€ perçus en 2025, +3,4%)

  - Les taux de Foncier Bâti (TFB) (1,48%), de Foncier Non Bâti (**TFNB**) (1.76%), de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (**THRS**) (10.57%) sont maintenus au **même niveau** qu'en 2025 ;
  - Celui de la Cotisation Foncière des entreprises (**CFE**) est **augmenté** de +0.3% (25.32%).

- Une **légère progression attendue des dotations de fonctionnement** (DGF y.c. suppression de la part salaires de l'ex TP, FPIC) : 1,045M€ au budget 2026 contre 1,018M€ en raison de la progression de la dotation d'intercommunalité perçue (715k€ évalués contre 672k€ perçus en 2025).

- Une **baisse des compensations** de l'Etat versées suite à la réduction, en 2021, de 50% des bases des locaux industriels pour le calcul de la TFB et de la CFE (683k€ contre 819k€ en 2025)

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_029-DE

2.2. En ce qui concerne les dépenses, il est à noter :

- **La poursuite de notre effort pour continuer à offrir un haut niveau de services à la population et aux entreprises** dans les domaines de l'économie-emploi-insertion, le logement, la petite-enfance/enfance/jeunesse, la culture, le sport, le tourisme, la mobilité et la transition écologique-énergétique : 5,18M€ (hors frais de personnel) ;

- Une **hausse des charges de personnel** due à l'impact de la hausse des cotisations (CNRACL, assurance maladie, FIPHP) : 3,95M€ (+212k€).

- Le **maintien** de la **solidarité avec les communes** :1,32M€ dont :
  - 1.07M€ pour la dotation de solidarité communautaire (+1%)
  - 248K€ au titre des fonds de concours sur certains projets d'investissement

- A noter également la **poursuite du programme d'investissement** à hauteur de 2,53M€ :
  - La poursuite du déploiement du très haut débit (602K€) ;
  - Les aides liées au Plan local de l'Habitat auprès des particuliers et des bailleurs sociaux (396K€) ;
  - La construction de la Maison Petite Enfance à Martigné-Ferchaud (290K€) ;
  - Le développement touristique (233K€) ;
  - L'équipement des médiathèques et du HangArt (230K€) ;
  - Le renouvellement du matériel informatique et de logiciels (227K€) ;
  - Les dépenses liées aux anciennes zones d'activités (209K€) ;
  - Les dépenses liées aux centre aquatique de Janzé (128K€) ;
  - La poursuite du déploiement des mobilités (79K€).

Ceci étant exposé,

Vu les avis favorables de la Commission « Finances » du 12 février 2026 et du Bureau Communautaire du 17 février 2026,

Il vous est proposé :

- ***D'adopter** le **budget principal et les budgets annexes 2026** tels que présentés ci-dessus pour un **montant total** de **41 870 198,90€** (40 515 521,90€ en 2025 ; +**3,34%**).*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_029-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente -2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

ESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance